

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BRICODEAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10.000.800 €
Siège social : Rue Yves Glotin - Centre Commercial de Bordeaux Nord, 33300 - Bordeaux
383 862 042 - R.C.S. Bordeaux

AVIS PREALABLE A L'ASSEMBLEE

Les actionnaires de la Société sont informés qu'ils seront réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire le **28 avril 2011 à 9 heures 30** au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Distribution à titre exceptionnel de réserves.

Texte des projets de résolutions

Résolution unique

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide à titre exceptionnel, de distribuer la somme de 8.381.920,50 € prélevée sur le compte « Autres Réserves », de sorte qu'il soit attribué à chaque action ayant droit au dividende, une somme de 7,45 €.

Ces dividendes qui sont tous éligibles à l'abattement de 40 % concernant les personnes physiques, stipulé à l'article 158-3-2° du CGI, seront payables à compter de ce jour.

Le montant versé sera amputé (i) des prélèvements sociaux (12,3 %) retenus à la source et, (ii) en cas d'option dûment formulée, du prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu (19 %).

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 25 avril 2011 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à la Société en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce;
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le **7 avril 2011**, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la Société www.bricodeal.com

A compter de la convocation, les actionnaires au porteur pourront, demander par écrit à la société BRICODEAL de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la société BRICODEAL le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation par voie électronique à l'adresse suivante : www.bricodeal.com ou par fax au 05.57.19.11.12. La procuration ainsi donnée est révoquable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : www.bricodeal.com ou par fax au 05.57.19.11.12, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution devront être accompagnées du texte des projets de résolution, assortis, le cas échéant, d'un bref exposé des motifs.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société : www.bricodeal.com.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société www.bricodeal.com au **plus tard le 7 avril 2011**

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce seront mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.bricodeal.com) dès le **7 avril 2011**

A compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 22 avril 2011, tout actionnaire pourra adresser au Président du Directoire de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : www.bricodeal.com ou par fax au 05.57.19.11.12. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Directoire.

1100825